

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE CHOMERAC



Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil municipal Du 13 juin 2023

Nombre de conseillers élus : 23

Membres en fonction : 23

Membres présents : 18

Membres absents excusés avec procuration : 4

Membres absents excusés sans procuration : 1

Le treize juin deux mille vingt-trois, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique extraordinaire, à la salle du Conseil à la Mairie de Chomérac à dix-neuf heures, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du sept juin deux mille vingt-trois, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : François ARSAC.

Les adjoints : Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE.

Les conseillers municipaux : François GIRAUD ; Adeline SAVY ; Éric SALADINO ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; Laurie VERNET ; David HENON ; Nicole CROS ; David SCARINGELLA ; Bernadette DEVIDAL ; Jean-Luc DURAND ; Vanessa PELLEGRINI.

Membres absents excusés ayant donné procuration : Gino HAUET (procuration à Laurent DESSAUD) ; Marie-José VOLLE (procuration à Isabelle PIZETTE) ; Valentin GINEYS (procuration à Cyril AMBLARD) ; Patrick TRINTIGNAC (procuration à Jean-Luc DURAND).

Membres excusés sans procuration : David MAERTENS

Secrétaire de séance : Doriane LEXTRAIT

Délibération n° 2023_06_13_03

CHANGEMENT DE DENOMINATION DU PARC DE VERDURE

Rapporteur : Monsieur le Maire, François ARSAC

Monsieur le Maire rappelle que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage au Docteur Philippe Jardin, décédé en 2015 et Maire de la commune de Chomérac de 1989 à 2001, qui a œuvré pour le développement de la commune. Il est notamment à l'origine de la création du parc de verdure.

Aussi, il propose de baptiser le parc municipal « Parc de Verdure - Docteur Philippe Jardin ».

La famille du Docteur Philippe JARDIN a donné son accord pour cette dénomination.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la dénomination du Parc de Verdure – Docteur Philippe JARDIN.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination du parc municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de renommer le parc municipal « Parc de verdure – Docteur Philippe Jardin ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (22 voix)

Pour : François ARSAC ; Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; François GIRAUD ; Adeline SAVY ; Éric SALADINO ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Valentin GINEYS ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; Laurie VERNET ; David HENON ; Nicole CROS ; David SCARINGELLA ; Bernadette DEVIDAL ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND ; Vanessa PELLEGRINI.

Le Maire

François ARSAC



La secrétaire de séance

Doriane LEXTRAIT

